



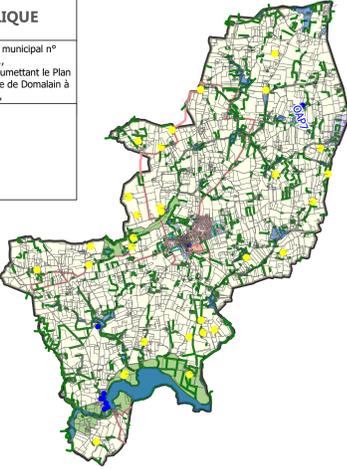
PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.5- REGLEMENT GRAPHIQUE
Territoire
Echelle : 1/13500ème

ENQUÊTE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal n°
en date du2022 soumettant le Plan
Local d'Urbanisme de la commune de Domalain à
enquête publique,

Document réalisé par:



0 1 2 km



N°	Objet	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Liaison piétonne - cycle	988 m² environ	Commune
2	Création d'accès et perspective paysagère	547 m² environ	Commune
3	Création d'accès et perspective paysagère	568 m² environ	Commune

- Légende**
- PLU**
- Zonage**
- UE - Zone urbaine mixte
 - UA - Zone urbaine d'activités
 - UL - Zone urbaine d'équipements
 - UAUE - Zone à urbaniser mixte
 - UAUA - Zone à urbaniser d'activités
 - 2UAUE - Zone à urbaniser à long terme mixte
 - A - Zone agricole
 - Ah - Zones agricoles constructibles logements - Aha - Zone constructible d'activités
 - N - Zone naturelle
 - NL - Zone naturelle constructible de loisirs
- Prescriptions complémentaires**
- Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Élément de paysage, jardin à préserver
 - Secteur soumis au risque d'inondation
 - Bois, élément de continuité écologique
- PRESCRIPTION_PCT**
- Patrimoine bâti
 - 16 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- PRESCRIPTION_LIN**
- Front bâti à préserver
 - Voies et chemins à conserver
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies
 - Éléments de continuité écologique, trame bleue
 - Éléments de continuité écologique, trame verte
- Informations complémentaires**
- Site archéologique
 - Zone humides - Espaces et milieux à préserver

